

COMMUNE DE SOISSONS-SUR-NACEY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2026 **20 heures 00**

Convocation du 20/02/2026

Le 26 Février 2026 à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal de SOISSONS-SUR-NACEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Gabriel DELOGE, Maire.

Etaient présents : Gabriel DELOGE, Delphine CORBERANT, Patrice BOU SAADA, Charles RAMBAUD, Sébastien DALLAVALLE, Jean-Marc MASLY, Francis CULAS, Florence BIA-JEUNOT, Michelle BONNE,

Était Absent Excusé : Jérôme MORIZOT donne procuration à Sébastien DALLAVALLE.

Était Absente : Magali DUPLESSIS.

Secrétaire : Charles RAMBAUD.

DEVIS - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS POUR L'ANNEE 2026

Pour faire suite à la réception du devis relatif à l'entretien régulier des espaces verts pour l'année 2026, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de la Société ND Espaces Verts pour un montant de 8 800,00€ HT, soit 10 560,00€ TTC.

REMBOURSEMENT PAR LA COMMUNE A UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR LE PAIEMENT DES FACTURES RELATIVES A L'ABONNEMENT DU SITE INTERNET

Monsieur le Maire explique que le Site Internet de la Commune était géré par l'Entreprise de Monsieur BOU SAADA Patrice, Conseiller Municipal ; et suite à la fermeture de son Entreprise, il a continué à payer ce Site.

Le changement vient d'être effectué et la Mairie est donc destinataire des factures de l'abonnement chez l'hébergeur Ionos.

Il demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de lui rembourser les sommes dépensées pour un montant de 392,49€ à l'appui de preuves de paiement.

Le relevé d'identité bancaire sera joint afin de lui rembourser par virement administratif.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces remboursements correspondants.

Monsieur BOU SAADA Patrice ne participe pas au vote.

ORGANISATION DES TOURS DE GARDE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Les Elections Municipales auront lieu les 15 et 22 Mars 2026 de 8h à 18h.

Les tours de garde du 1^{er} tour au bureau de vote sont définis dans un tableau.

QUESTIONS DIVERSES

- **INFORMATION VENTES BOIS**

La Parcelle 37 relative à des peupliers a été vendue au prix de 57€ HT le m3 et la Parcelle 38 relative à des houppliers chêne a été vendue au prix de 15€ HT le m3 à l'Entreprise Denis MARTIN.

- **CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE**

Une convention a été établie entre la Communauté de Communes Auxonne Pontailier Val-de-Saône et la Mairie afin d'assurer un remplacement pour palier à l'absence temporaire de l'ATSEM.